



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET 2022

DOSSIER DE PRESSE

JUIN 2022



Candidat(e)s

Effectifs 2022 répartis par département

	Académie	COTE D'OR	NIEVRE	SAONE ET LOIRE	YONNE
GÉNÉRALE	16 749	5 524	1 968	5 621	3 636
PROFESSIONNELLE	2 126	607	333	741	445
Toutes séries	18 875	6 131	2 301	6 362	4 081

Source : Académie de Dijon - SSA - Cyclades - 2022

Organisation et évaluation des épreuves

Chiffres clés

Les épreuves sont organisées dans **176 centres d'examen**

516 personnels sont mobilisés pour cette session.

Tous les enseignants sont mobilisés pour assurer la surveillance des épreuves écrites.

2500 enseignants sont convoqués pour la correction des épreuves écrites.

Publication des résultats

Les résultats seront publiés le **lundi 11 juillet à partir de 10h00** (affichage en établissement et sur le site de l'académie).

L'affichage des résultats est gratuit sur le site académique : www.ac-dijon.fr

Comment seront évalués les élèves ?

L'attribution du DNB pour les candidats scolaires repose sur l'évaluation du niveau de maîtrise des huit composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et sur les notes obtenues aux épreuves de l'examen. Ces épreuves sont au nombre de cinq : une épreuve orale passée en établissement et quatre épreuves écrites (français, mathématiques, histoire-géographie et sciences).

Qui délivrera le diplôme ?

Le Diplôme National du Brevet est attribué par un jury académique. Pour les candidats scolaires le jury se fonde, dans sa délibération, sur le bilan de fin de cycle 4 et les résultats obtenus par le candidat aux épreuves d'examen.

Y a-t-il des mentions au DNB ?

Oui. Pour les élèves scolarisés le DNB est décerné aux candidats totalisant un nombre de points au moins égal à 400 sur 800 points. Un élève peut obtenir la mention assez bien (480 points), bien (560 points) ou très bien (640 points).

Comment se répartissent les points pour l'obtention du DNB ?

Pour les candidats scolaires l'attribution du DNB s'effectue sur

l'évaluation des huit composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, à hauteur de 400 points :

- 10 points si le candidat obtient le niveau "Maîtrise insuffisante"
- 25 points s'il obtient le niveau "Maîtrise fragile"
- 40 points s'il obtient le niveau "Maîtrise satisfaisante"
- 50 points s'il obtient le niveau "Très bonne maîtrise"

5 épreuves terminales :

- Une épreuve orale sur 100 points
- 4 épreuves écrites :
 - Français sur 100 points
 - Mathématiques sur 100 points
 - Histoire-géographie, enseignement moral et civique sur 50 points
 - Sciences sur 50 points

Peut-on quand même poursuivre ses études si l'on n'obtient pas le brevet ?

Oui, l'obtention du brevet ne conditionne pas la poursuite des études, notamment l'inscription au lycée.

Pour les élèves inscrits en section internationale, comment se passe l'attribution du brevet ?

Les candidats des sections internationales de collège présentent, en plus des épreuves communes aux autres candidats, deux épreuves orales supplémentaires organisées dans leur établissement :

- la langue vivante étrangère de la section, notée sur 50 points;
- la discipline non linguistique de la section, notée sur 50 points.

Je suis inscrit dans un établissement qui propose de l'enseignement bilingue en langue régionale et lors de mon inscription au DNB, j'ai choisi de passer une épreuve en langue régionale, pourrais-je toujours bénéficier de la mention langue régionale ?

Oui, tous les candidats des sections bilingues en langue régionale, s'ils ont atteint le niveau A2, pourront bénéficier de la mention langue régionale suivie de la langue régionale choisie. Le chef d'établissement renseigne cet élément dans le bilan de fin de cycle 4 du livret scolaire du candidat.

La mention est également attribuée aux candidats qui suivent l'enseignement facultatif de langue régionale.

www.ac-dijon.fr

Contact presse

Académie de Dijon

DELPHINE MAUERHAN

Directrice de la communication

03 80 44 84 15

presse@ac-dijon.fr